



Présentation PS Oeyregave - CSRPN
16/11/2023



Sommaire

1

Présentation de TEREĞA et du projet

2

Enjeux écologiques, impacts et mesures



01

Présentation du projet PS Oeyregave

1 Présentation de Teréga

Depuis plus de 70 ans d'expérience

- ✓ **TRANSPORT DE GAZ**
+ de 5 000 km de canalisations
- ✓ **STOCKAGE DE GAZ**
près d'1/4 des capacités françaises
- ✓ **DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE GAZ RENOUVELABLE**

Mission de service public, présent sur toute la durée de vie de l'ouvrage :

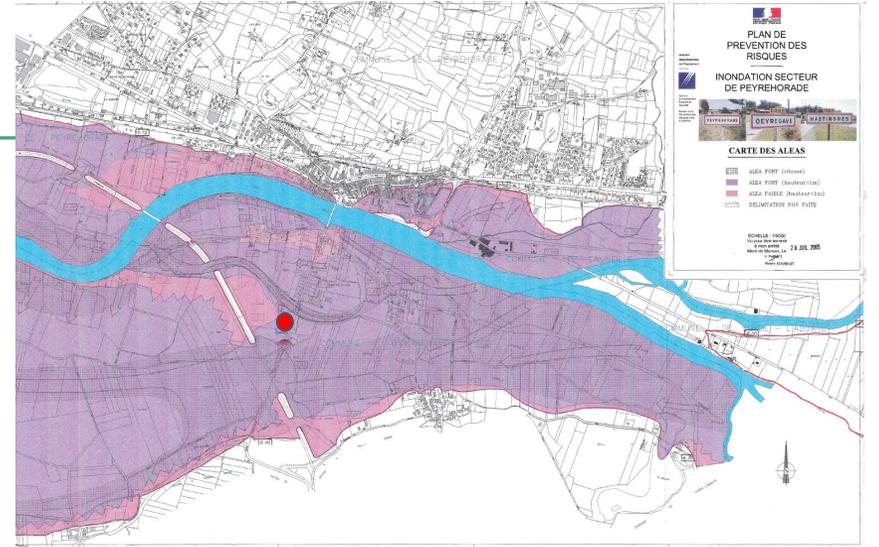
- concepteur
- constructeur
- exploitant



2 Origine du projet et installations concernées

CONTEXTE

- ❖ Poste de sectionnement d'Oeyregave situé à proximité de Peyrehorade en zone inondable des Gaves Réunis (Aléa fort et zone rouge PPRI)
- ❖ A subi plusieurs dégâts des eaux (2109 -2018-2017-2021-2022...)

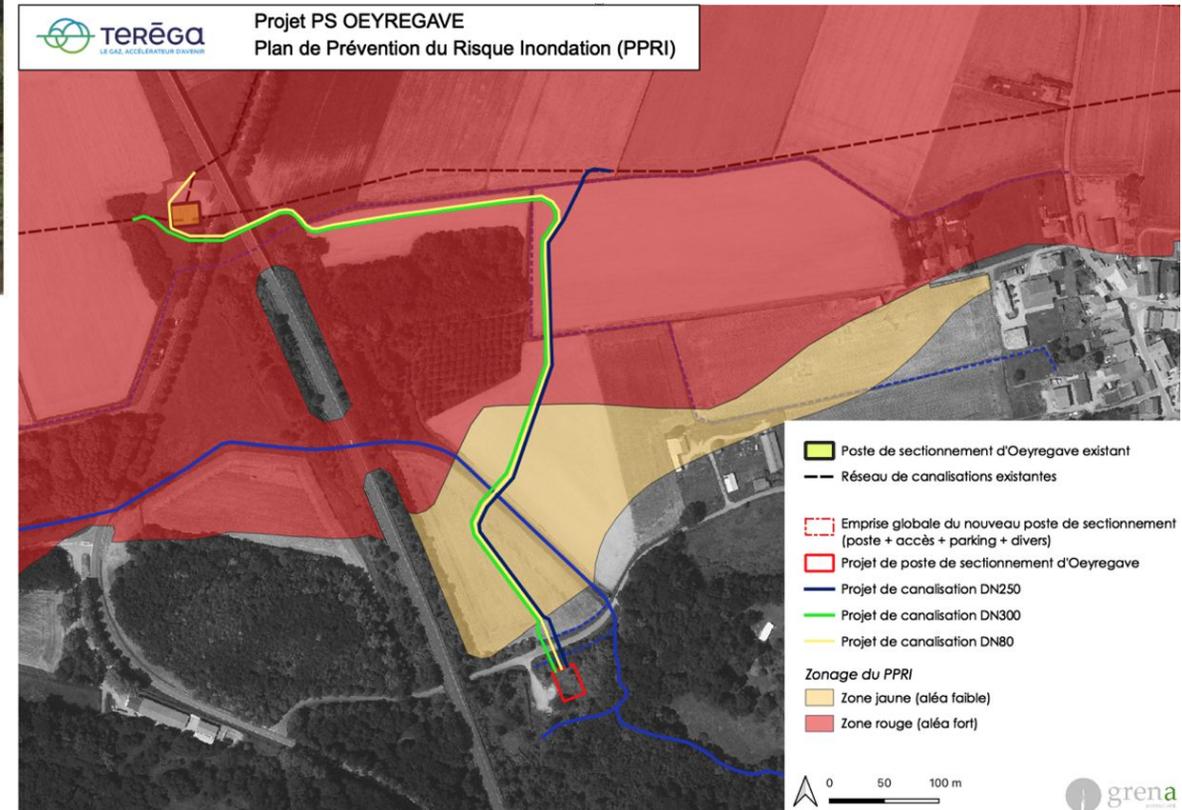


3 Le projet retenu

- Déplacer le Poste de Sectionnement d'Oeyregave sur parcelle en dehors de la zone inondable



- Relier les 3 canalisations au nouveau PS
 - tronçon DN 300 : environ 880 m
 - tronçon DN 250 : environ 520 m
 - tronçon DN 150/80 : environ 918 m
- Mettre à l'arrêt définitif
 - Actuel poste de sectionnement,
 - Tronçon DN 300 : environ 50 m,
 - Tronçon DN 150 : environ 40 m,
 - Tronçon DN 250 : environ 385 m.



4 Avancement et calendrier du projet et travaux

- **Les dates clés :**

- Permitting / Dépôt des dossiers :

- Dossier autorisation construire et exploiter : Mai 2023

- *NB : projet dispensé d'étude d'impact → la pièce environnementale couvre aspects Loi sur l'eau et incidences Natura 2000*

- Dossier de dérogation : Juin 2023

- Planning prévisionnel des travaux :

- Ouverture d'emprises : Février 2024

- Construction canalisations : à partir de Mars 2024

- Construction PS : à partir de Mars 2024

- Mise en service : fin août 2024

- Démantèlement PS et mise en arrêt définitif canalisations : dès Septembre 2024



02

Enjeux écologiques, impacts et mesures

1 Rappel méthodologique

- **Démarche ERC**
- **Etude conceptuelle** réalisée par le cabinet d'étude Survey + écologie GERA (2020/2021)
 - Aire d'étude
 - Evaluation comparative de plusieurs sites éligibles pour le nouveau poste
 - Choix d'un emplacement et d'un tracé de moindre impact
 - Reconnaissances de terrain (GERA)
 - Bibliographie à l'échelle de l'aire d'étude - Consultation OBV-NA + FAUNA
- **Etude faune-flore** dans le couloir d'étude réalisée par GRENA Consultant (avril 2021 à avril 2022)
 - Inventaire faune-flore (GRENA Consultant + J.BEYAERT - naturaliste Landais)
 - Pose et suivi piézométrique (GRENA Consultant)
 - Délimitation des zones humides (GRENA Consultant)
 - Analyse ADNe (GRENA Consultant)
 - Inventaire piscicole (FDPPMA 40)
 - Mesures d'évitement
 - Mesures de réduction
 - Evaluation des incidences résiduelles + mesures de restauration (compensation)

Rappel : Hors zonages environnementaux (ZNIEFF, NATURA 2000...)

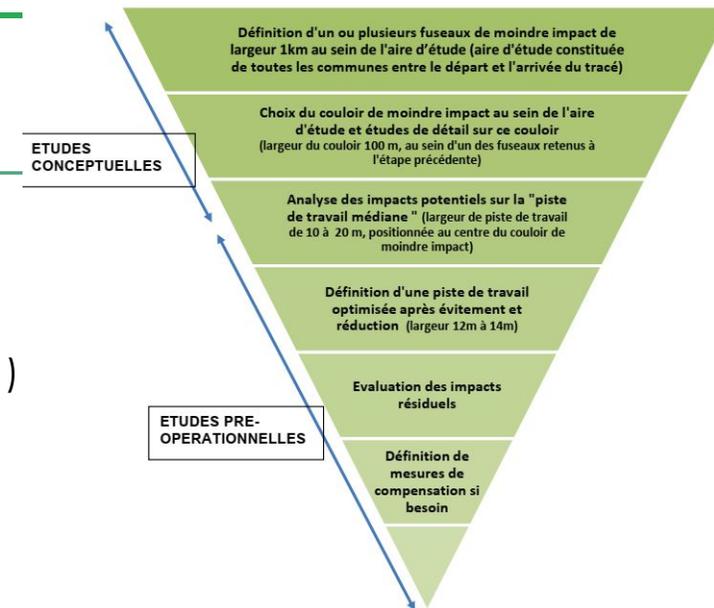


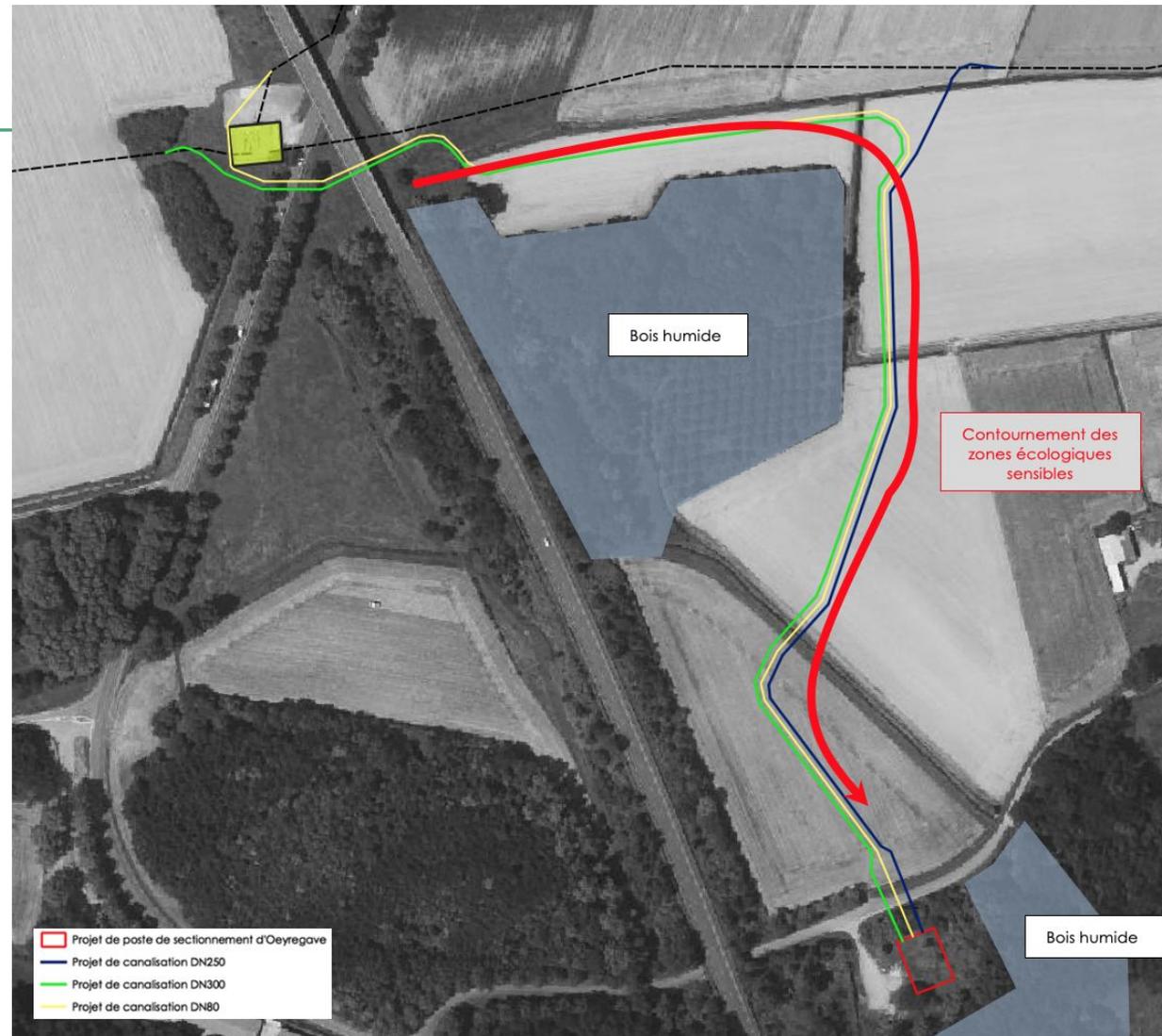
Figure 18 : Variantes étudiées en étude conceptuelle (source GERA, 2021)



2 Mesures d'évitement

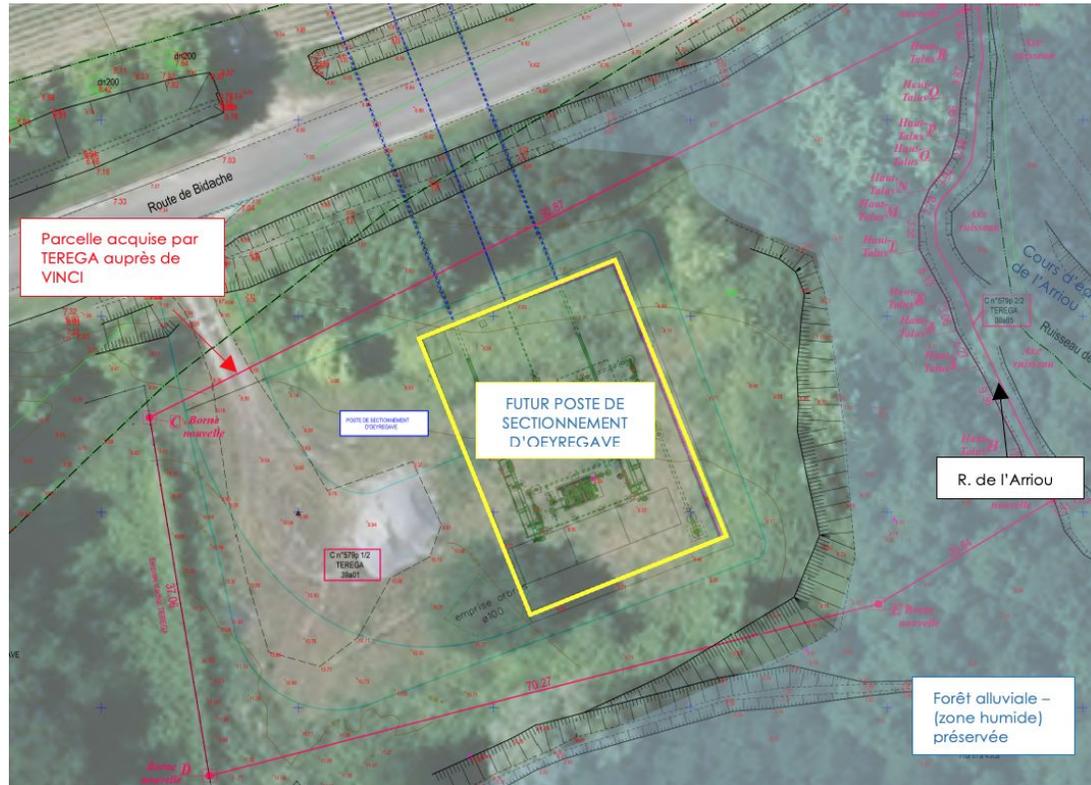
Mesures d'évitement en étude conceptuelle :

- 1 - Implanter le nouveau poste hors de la zone inondable
- 2 - Choisir un site dégradé hors milieux naturels
- 3 - Eviter les zones humides (boisements humides)



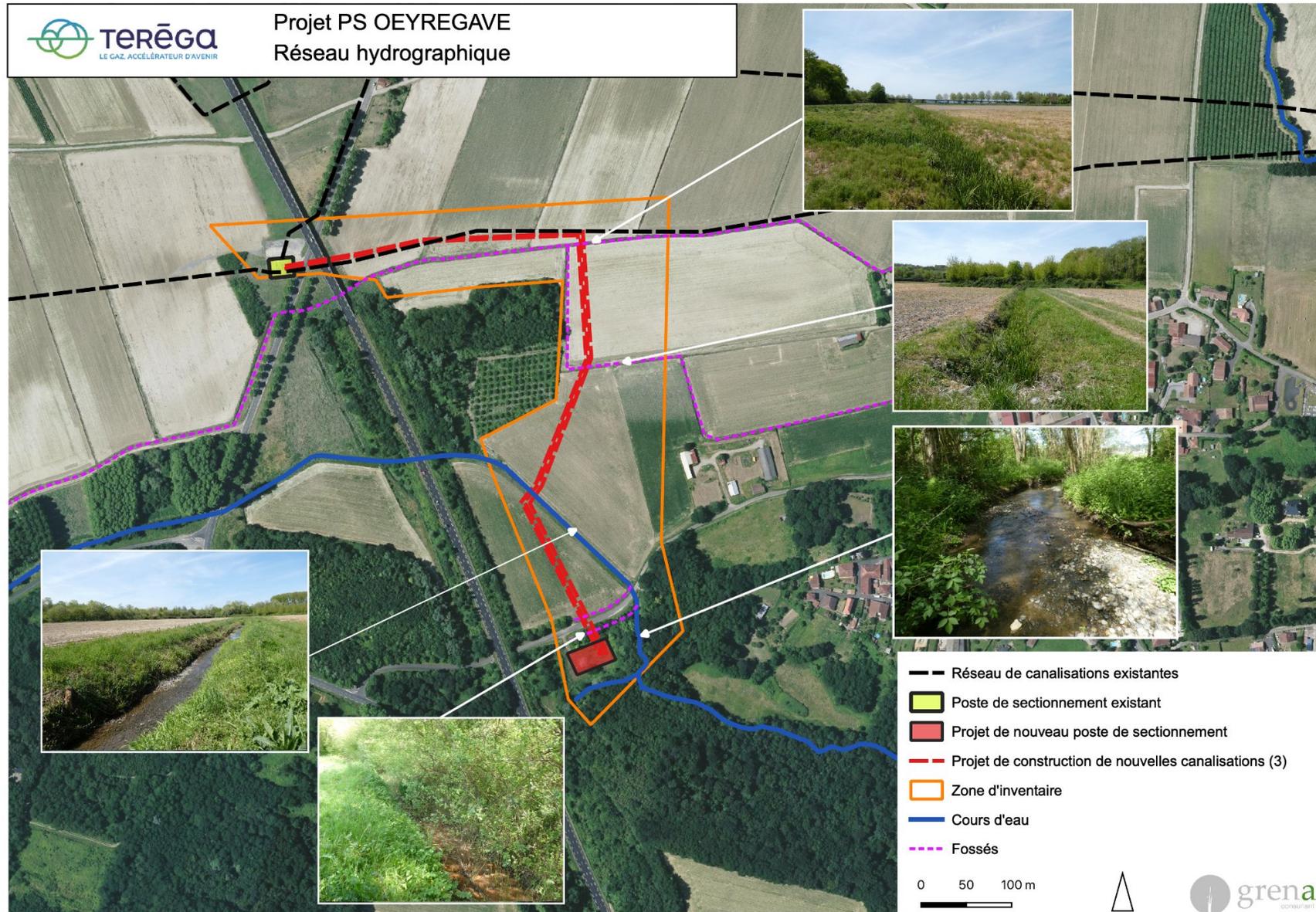
2 Mesures d'évitement

Choix d'implantation du nouveau poste de section hors zone inondable et hors zone écologique sensible



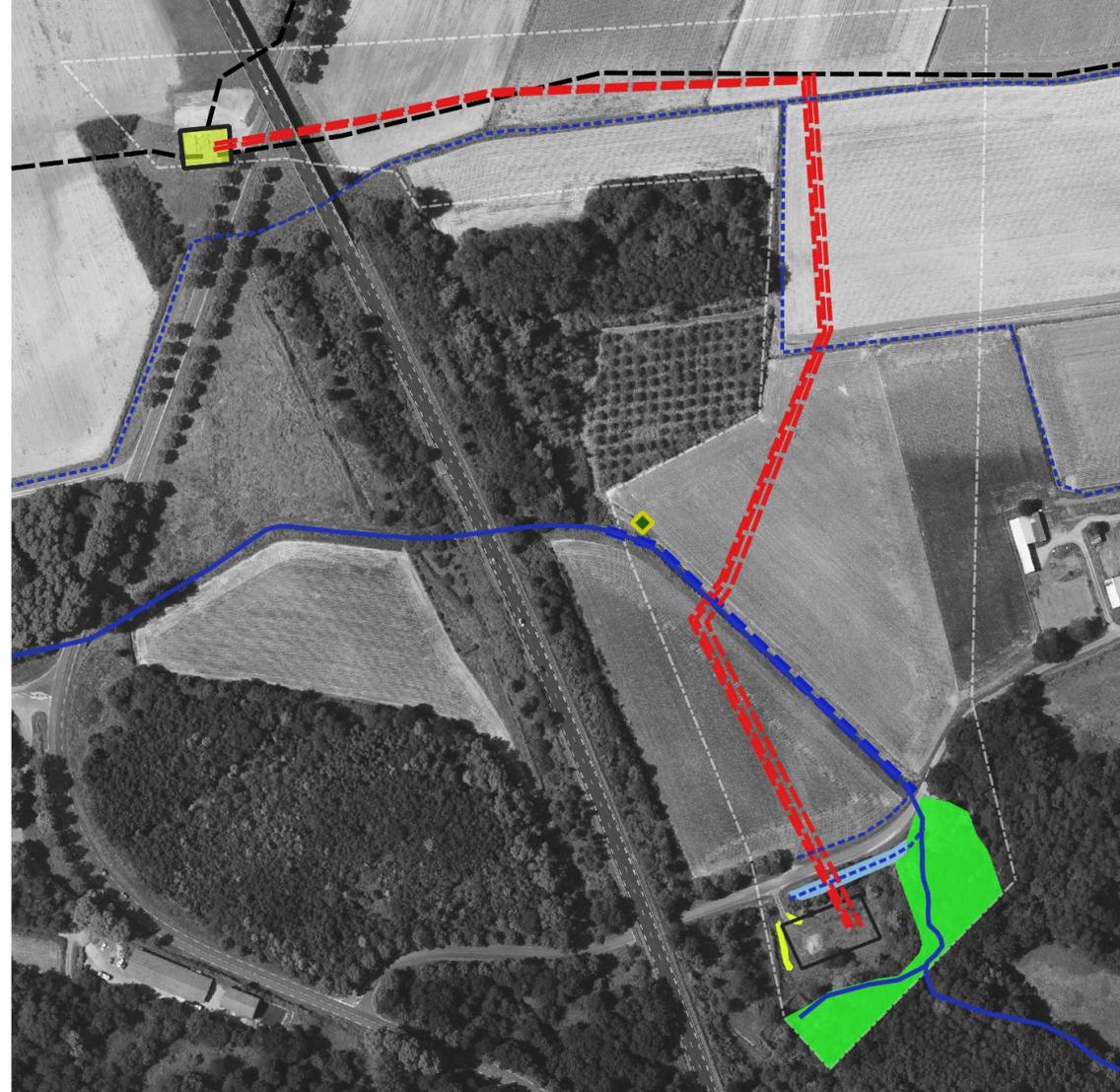
Forêt alluviale (aulnaie marécageuse)

3 Milieux naturels impactés par le projet



3 Milieux naturels impactés par le projet

Bilan des inventaires →



- Réseau de canalisations existantes
- Poste de sectionnement existant d'Oeyregave
- Projet de nouveau poste de sectionnement
- - - Projet de construction de nouvelles canalisations (3)
- Zone d'inventaire de l'étude faune-flore
- Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale) et faune piscicole (anguille d'Europe)
- ◆ Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)

- Mustélidés : habitat d'espèces (loutre et vison d'Europe)
- Chiroptères : gîtes et zone de chasse / alimentation
- Amphibiens : gîtes et habitats de reproduction (crapaud épineux, grenouille agile, grenouille verte)
- Avifaune : habitat de reproduction (dont la tourterelle des bois et la bouscarle de cetti)

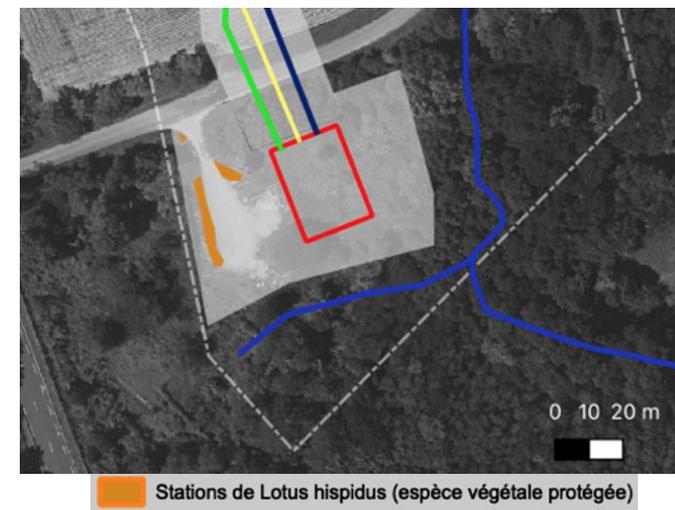
- Lotier hispide (espèce végétale protégée)

- Zone de ponte pour les amphibiens (G. agile, G. rousse, G. verte)

4 Espèces protégées impactées (flore)

Nom latin	Nom français	Protection	Statut	Localisation
Lotus hispidus 	Lotier hérissé	Protégée en région Aquitaine (Arr. 8 mars 2002)	Commune / préoccupation mineure (LC)	3 stations dans la future zone d'implantation du projet de sectionnement (environ 50 spécimens observés en 2021 et en 2022)

Figure 35 : Visualisation des stations de Lotus hispidus sur le site du futur emplacement du poste de sectionnement



4 Espèces protégées impactées (flore)

Mesure R8 - Mesure de conservation des stations de <i>Lotus hispidus</i>	
Objectif	Réaliser la remise en état du site en intégrant la réutilisation des sols du site. Assurer la conservation de l'espèce dans l'emprise du poste de sectionnement en phase d'exploitation
Mesures	Pendant le chantier : <ul style="list-style-type: none">- Délimitation des stations de <i>Lotus hispidus</i> avant le début des travaux.- Au début des travaux de construction du poste et interventions des engins :<ul style="list-style-type: none">o Récupération des graines de lotier par un écologue et stockage pour réensemencement en fin de travaux (action réalisée sous condition d'adéquation entre le planning et la biologie de la plante).o Récupération du substrat (env. 10 cm) à la pelle mécanique et stockage latéral temporaire (zone délimitée et balisée).- Régalage du substrat en fin de travaux sur les espaces annexes (zone herbacée) du parking ou autour du futur poste.- Rédaction d'un plan de gestion favorable à la conservation de l'espèce sur le site du futur poste de sectionnement.
Suivi	Définition d'un mode opératoire spécifique à la transplantation de l'espèce (réalisation par un écologue) Suivi des opérations de transplantation par un écologue pendant les travaux Suivi de reprise de l'espèce avec comptage estimatif avant les travaux, pendant et après les travaux (2 ans après travaux N+1 et N+2). Dans le cas où l'espèce n'est pas observée dans les 2 ans après les travaux, le suivi sera étendu aux années N+3 et N+5 après travaux. Suivi des opérations dans un document dédié tenu à la disposition de l'administration.



5 Espèces protégées impactées (Amphibiens - faune)



Espèces	Protection (et article)	Liste rouge Aquitaine	Impact prévisionnel
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	08/01/21 (art. 2) : Destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux + destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux	Préoccupation mineure	Enlèvement des oeufs + Dégradation temporaire des sites de reproduction
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	08/01/21 (art. 4) : Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.	Préoccupation mineure	Mortalité possible par heurt accidentel lors des travaux
Grenouille verte	08/01/21 (art. 4) : Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.	Préoccupation mineure	Mortalité possible par heurt accidentel lors des travaux

5 Espèces protégées impactées (Amphibiens - faune)

Mesure R9 - Protection des amphibiens et restauration des milieux aquatiques temporaires	
Objectif	Préserver les amphibiens et restaurer la zone de reproduction traversée par le projet
Mesures	<p>Mesures de réduction temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aucune intervention du chantier dans le fossé bordant la route d'Oeyregave entre le 1er janvier et le 28 février (site de reproduction avéré pour la grenouille agile et la grenouille rousse)- Passage d'un écologue et pêche de sauvegarde des têtards éventuellement présents dans les fossés du chantier avant aménagement des franchissements (si présence d'eau). <p>Mesures de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une barrière enterrée pleine évitant la progression des espèces dans la piste de chantier (notamment les amphibiens) et permettant la protection des milieux aquatiques contre les boues du chantier et les MES <p>Exemple de pose de barrière :</p>  <p>Aménagement de franchissement en fossé</p> <p>Exemple d'aménagement de franchissement :</p>  <p>Les matériaux utilisés seront, dans la mesure du possible, biodégradables. L'utilisation de barrières plastiques sur de longues distances n'est pas recommandée.</p> <p>Mise en œuvre avant l'ouverture de la piste / avant démarrage des travaux.</p> <p>La carte suivante présente la délimitation/barrière à faune à mettre en œuvre pendant le chantier :</p>

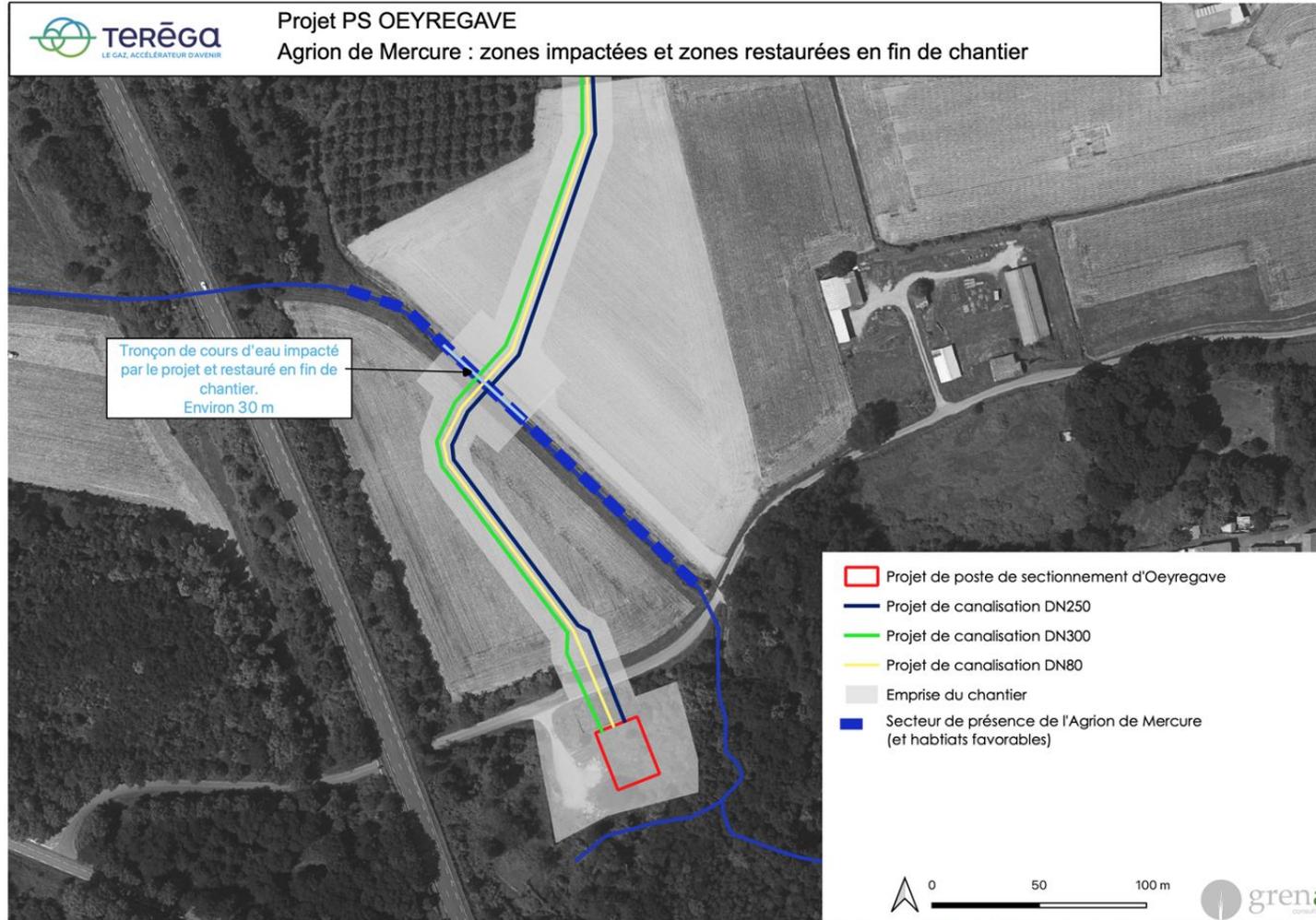
- **Mesures de réduction** pendant le chantier
 - Pas d'intervention dans le fossé de bordure de route d'Oeyregave entre le 1er janvier 28 février
 - Pêche de sauvegarde par l'écologue-chantier
 - Barrières limitant la progression (choix ouvert)
 - Aménagement de franchissement en fossé
 - Supervision par écologue chantier
- **Mesure de restauration intégrale** des fossés et cours d'eau en fin de chantier

6 Espèces protégées impactées (odonate - faune - Agrion de mercure)



Espèces	Protection (et article)	Liste rouge Aquitaine	Impact prévisionnel
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	23/04/07 (art. 3) : Destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux	Préoccupation mineure	Destruction probable des oeufs et larves lors de la traversée en souille (12% du linéaire de CO)

6 Espèces protégées impactées (odonate - faune - Agrion de mercure)



7 Mesures ERC mises en oeuvre dans le cadre du projet PS Oeyregave

- **Mesures d'évitement**

- E1 : Choix d'un poste de sectionnement hors zone inondable et hors zone écologique sensible
- E2 : Préservation des zones écologiques sensibles autour du futur poste de sectionnement d'Oeyregave
- E3 : Choix d'un tracé de moindre impact pour les nouvelles canalisations

- **Mesures de réduction**

- R2 : Plan de prévention et d'intervention contre les pollutions accidentelles
- R3 : Gestion quantitative des eaux de rabattement de nappe
- R4 : Aménagement de franchissements sur cours d'eau et fossés
- R5 : Modalités de réalisation des traversées de cours d'eau / préservation des milieux aquatiques
- R6 : Modalités de réalisation épreuves hydrauliques
- R7 : Conservation des zones humides autour du projet
- R8 : Conservation des stations de Lotus hispidus
- R9 : Préservation de la faune
- R10 : Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- R11:Accompagnement écologique du chantier
- R12: Protection de l'Agrion de mercure au ruisseau de l'Arriou

- **Mesure de suivi**

- Suivi sur 2 ans : lotier + agrion (poursuite au besoin sur N+3 et N+5 pour lotier)

Merci de votre attention



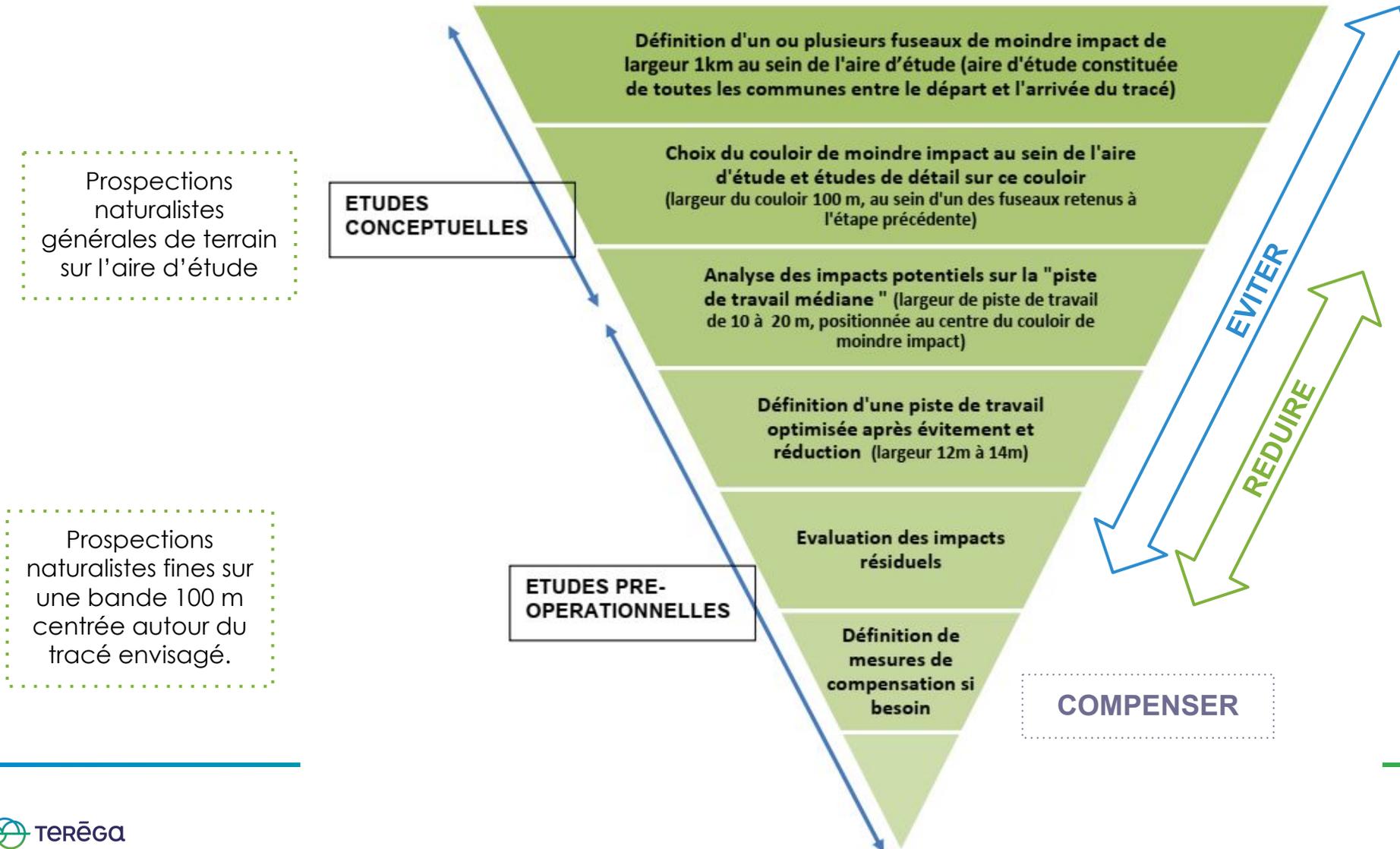
www.grena-consultant.fr



03

Compléments (si nécessaire)

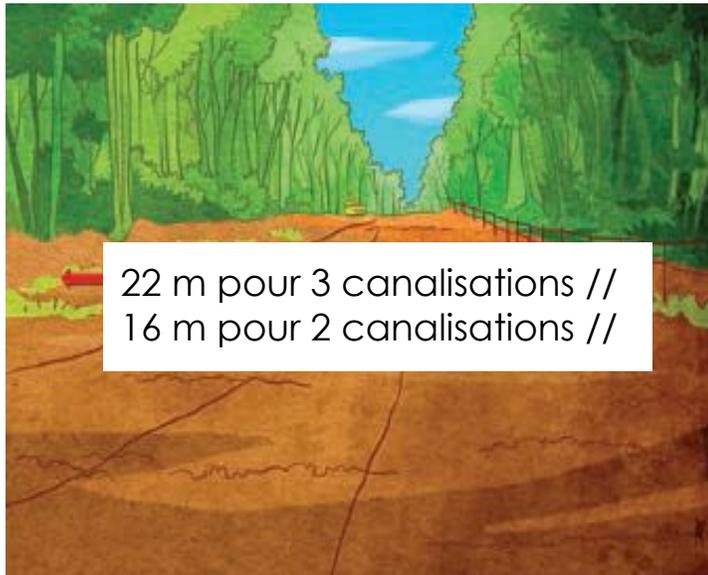
3 La démarche mise en oeuvre : Éviter, réduire, compenser



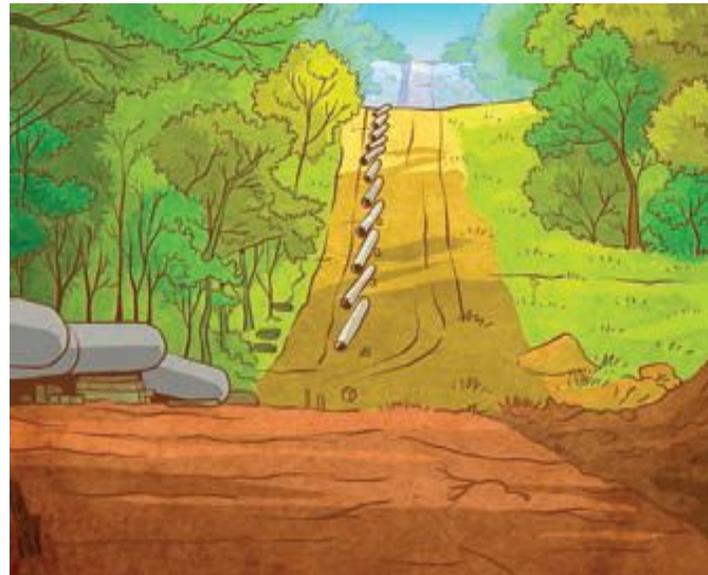
1 Présentation des travaux de pose d'un gazoduc : tracé courant

Chaque tronçon sera construit, posé, mis en fouille et remblayé de manière indépendante pour minimiser les impacts au niveau environnemental d'une façon générale (débits pompage, remise en état des terrains, ...). Excepté le franchissement des points singuliers : cours d'eau de l'Arriou, fossés agricoles, chemin des Bucqs, route communale de Bidache).

**Première étape,
le constat d'état des lieux avant travaux.**



Réalisation de la piste de travail



Transport et alignement des tubes sur la piste

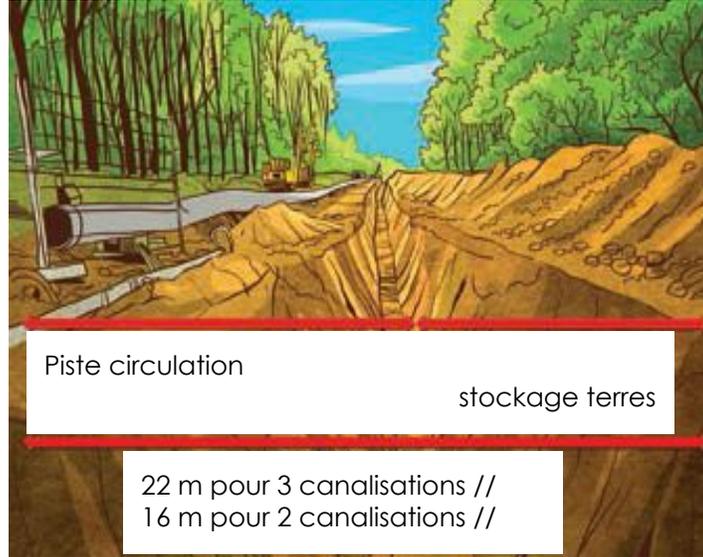


Cintrage sur site pour épouser le profil du terrain

1 Présentation des travaux de pose d'un gazoduc : tracé courant



Soudage des tubes et revêtement des joints

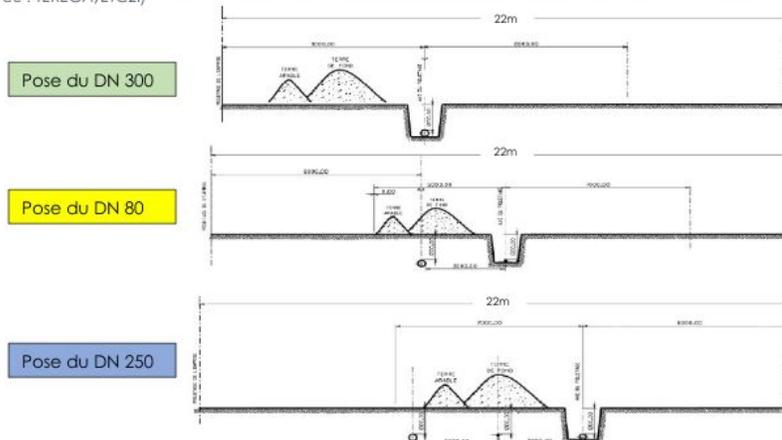


Ouverture de la tranchée



Mise en fouille

Figure 12. Spécification générale TEREGA - Emprise pour construction de 3 canalisations en tracé courant (source : TEREGA/ETC2I)



1 Présentation des travaux de pose d'un gazoduc : tracé courant



Mise en place du grillage avertisseur



Remise en état du terrain



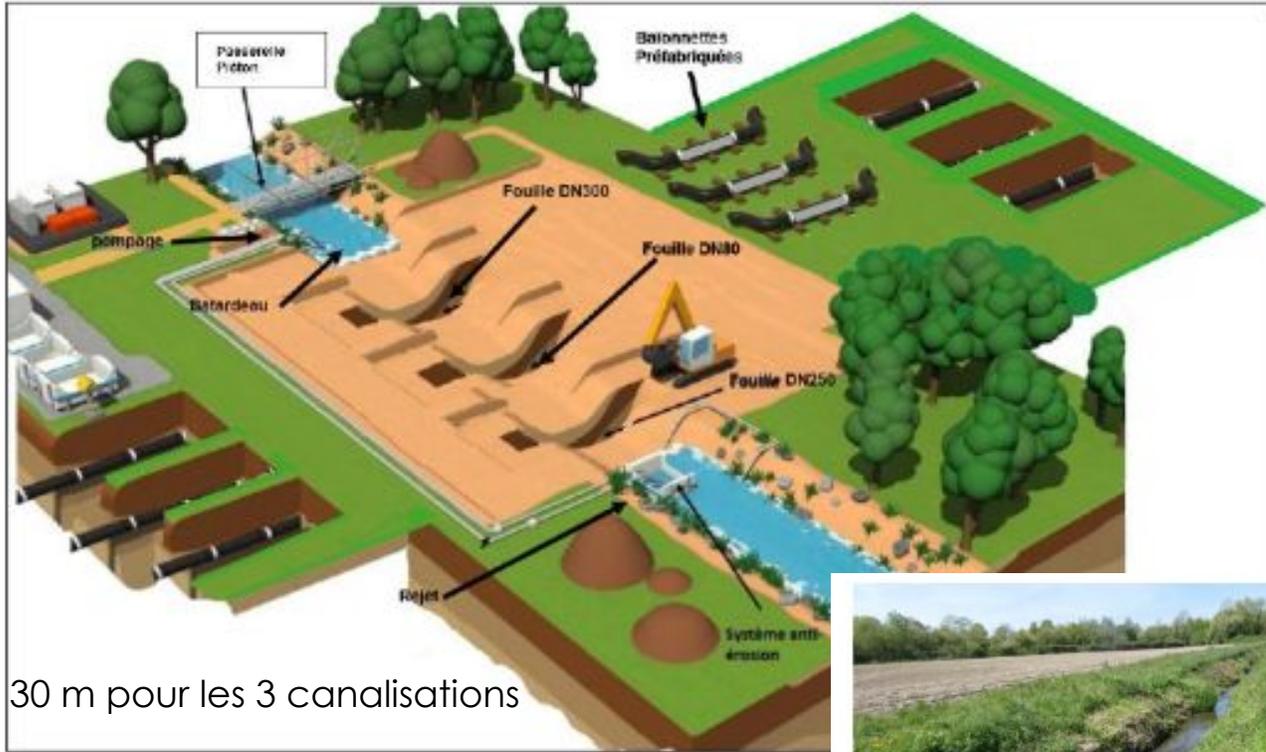
Mise en place des signalisations (bornes, balises)

***Enfin,
le constat d'état des lieux après travaux.***

Largeur de servitude non sylvandi, non aedificandi :
6 m pour 1 canalisation,
9 m pour 2 canalisations en parallèle
12 m pour 3 canalisations en parallèle

2 Points spéciaux

1 cours d'eau franchi en souille : Arriou



Traversée de la RD 19 en forage droit



Extrait Dossier dérogation

Habitat naturel (code CORINE)	Niveau d'enjeu écologique	Définition des incidences restantes après mesures d'évitement	Niveaux de l'impact en phase chantier.
Forêt alluviale à laîche pendante (44.3)	Fort	Mesure d'évitement – Aucun boisement humide ne sera impacté par le projet.	Nul
Cours d'eau (21.4/24.4)	Modéré	Destruction temporaire du lit mineur et des berges et dérivation temporaire des eaux au droit du chantier.	Faible pendant 1 à 2 ans et nul après.
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces (37.7)	Modéré		Faible pendant 1 à 2 ans et nul après.

Extrait Dossier dérogation

Espèces protégées (ou cortège d'espèces / esp. parapluie)	Niveau d'enjeu écologique (enjeu local)	Définition des impacts restantes (phase travaux) après mise en œuvre des mesures d'évitement	Niveau de l'impact résiduel
Bouscarle de Cetti	Notable	L'espèce fréquente la forêt alluviale humide non impactée par le projet (cf. mesures d'évitement E1/E2/E3)	Nul
Tourterelle des bois	Fort	L'espèce fréquente la forêt alluviale humide (et plus largement le massif forestier) non impactée par le projet (cf. mesures d'évitement E2 et E3)	Nul
Agrion de mercure	Fort	Destruction accidentelle possible d'individus en phase chantier (traversée en souille du ruisseau de l'Arriou). Linéaire de cours d'eau impacté (maximum 30 m) par rapport au linéaire de cours d'eau avec habitat favorable (environ 250 m). Il reste donc 220 m d'habitat de substitution pour l'espèce pendant les travaux.	Faible
Grenouille rousse	Notable	Destruction temporaire d'habitats (30 m maximum de linéaire de fossé). Réalisation des travaux en fossé (hors	Faible
Grenouille agile	Notable	coupe des saules) entre revnier et juillet (pendant les périodes de reproduction des espèces). Habitat de substitution présent autour du projet (fossé restant sur 48 m et forêt alluviale à proximité)	
Crapaud épineux	Notable	L'espèce fréquente la forêt alluviale humide non impactée par le projet (cf. mesures d'évitement E1/E2/E3)	Nul
Salamandre tachetée	Notable		Nul
Anguille (et plus largement la faune piscicole)	Fort	Réalisation de mesures spécifiques aux travaux en cours d'eau (dont la pêche de sauvegarde).	Nul

Extrait Dossier dérogation

Nom commun	Nom latin	Code	Nombre	Poids (g)	Ident. ADN (SPYGEN)
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL	5	98,7	
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	11	236,8	+
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>	BOU	9	13,6	
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO	1	7,2	
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	GAR	49	634,8	+
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GOU	2	6,2	
Goujon X	<i>Gobio sp.</i>	LOF	45	235,4	+
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	TAN	56	11,2	+
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	VAI	61	145	
Vairon X	<i>Phoxinus spp.</i>	PES	32	95,8	+
Perche soleil	<i>Lepomis gibosus</i>	PCH	3	12,2	
Poisson-chat	<i>Ameiurus melas</i>	PSR	6	43,6	+
Pseudorasbora	<i>Pseurasbora parva</i>	PCC	27	42,2	+
TOTAL		13	307	1582,7	

Source : FDP40, 2022 - Inventaire du peuplement piscicole du ruisseau de l'Arriou. GRENA Consultant / TEREGA.
 SPYGEN : Analyse VigiDNA M pour l'inventaire Poisson – 22 mars 2022

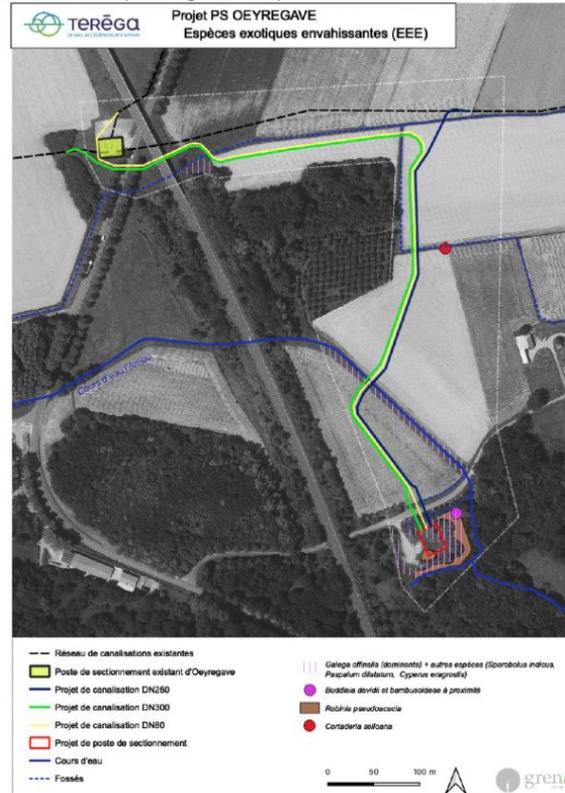
Extrait Dossier dérogation

Espèces Exotiques Envahissantes



Bambou / Buddleia de David (emplacement du nouveau poste) / Cortaderia selloana (fossé)

Figure 42. : Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes



Nom latin	Nom commun	Description, localisation
EEE classées avérées		
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Fréquent au droit du futur emplacement du poste de sectionnement. Quelques pénétrations en lisière des bois humides bordant l'Arriou.
<i>Buddleia davidii</i>	Buddleia de David	Quelques pieds dans le roncier au droit du futur emplacement du poste de sectionnement.
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	2 pieds observés en bordure d'un fossé en zone agricole
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace	Abondante le long du cours d'eau de l'Arriou (haut de berges), au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en bordure des routes.
<i>Paspalum dilatatum</i>	Sporobole tenace	Présente au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en bordure des routes.
<i>Galega officinalis</i>	Sanfoin d'Espagne	Abondante le long du cours d'eau de l'Arriou (haut de berges), au droit du futur emplacement du poste de sectionnement, en fossé et en bordure des routes.
EEE classées potentielles		
Bamusoideae	Bambou	Quelques spécimens au droit du futur emplacement du poste de sectionnement
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet robuste	Présente au droit du futur emplacement du poste de sectionnement, en bordure du cours d'eau de l'Arriou et en bordure des routes.
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine commune	Présente (quelques spécimens) au droit du futur emplacement du poste de sectionnement et en culture de maïs.
<i>Sorghum halepense</i>	Sorgh d'Alep	Bordure de route.